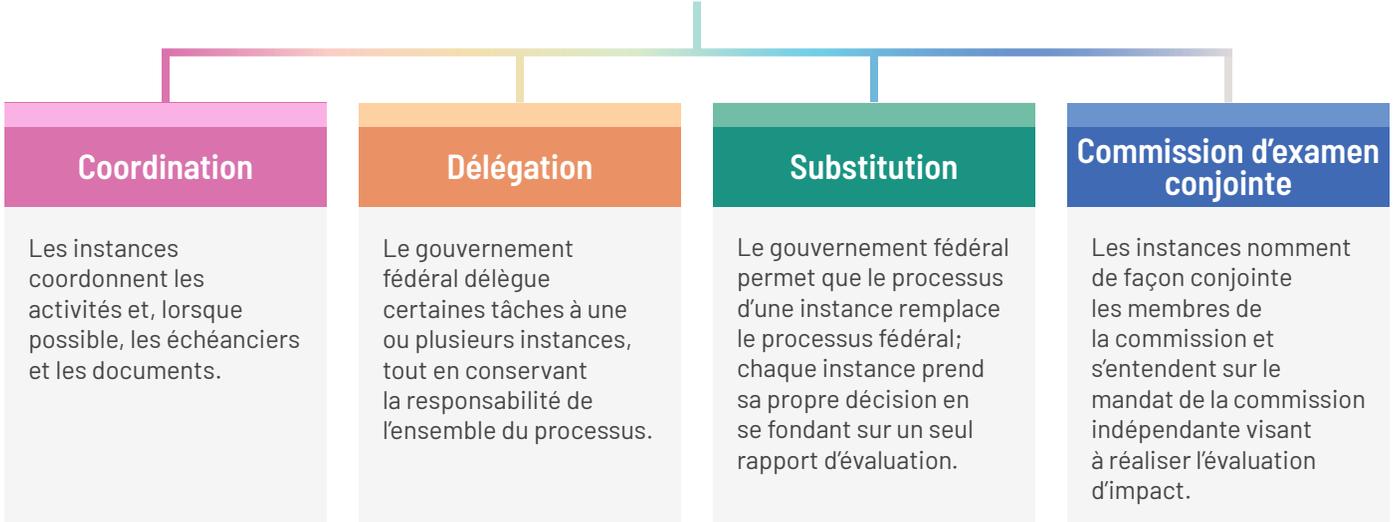


Évaluations d'impact collaboratives

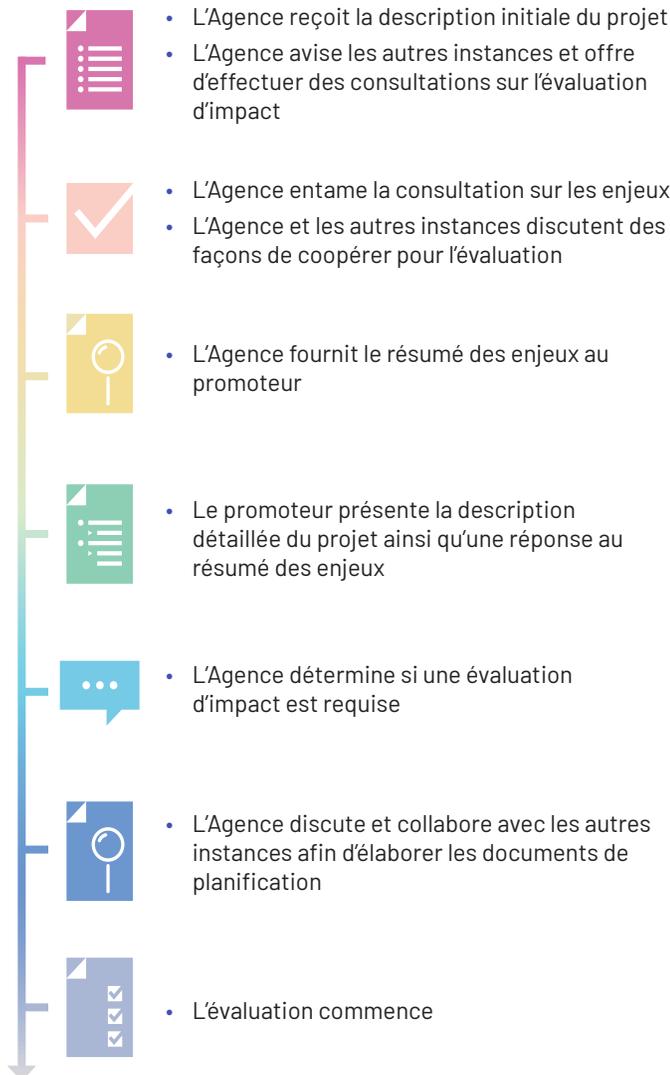
Le gouvernement du Canada s'est engagé à atteindre l'objectif « un projet, une évaluation » dans le cadre de son évaluation des projets. En collaborant avec les provinces, territoires et les instances autochtones, nous pouvons limiter le double emploi, accroître l'efficacité du processus et lui apporter plus de certitude.

Comment pouvons-nous collaborer



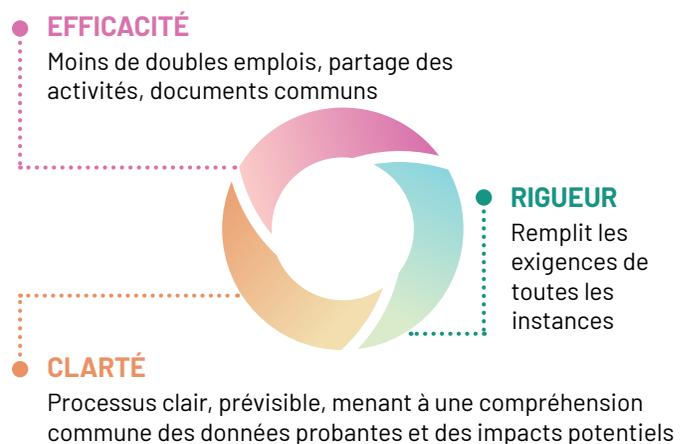
Phase de planification (jusqu'à 180 jours)

Les projets passeront par une phase de planification et de mobilisation au cours de laquelle, le public et les peuples autochtones auront l'occasion de discuter des impacts potentiels et ce, dès le départ. Cette phase présentera des occasions accrues de collaboration et d'harmonisation avec les provinces, les territoires et les instances autochtones afin de concrétiser l'objectif « un projet, une évaluation ».



Avantages

« un projet, une évaluation »



Qu'est-ce qu'une entente de collaboration?

Une entente de collaboration décrit la façon dont l'Agence collaborera avec une autre instance dans le cadre de futurs examens de projets. Une entente établit les principes directeurs, les rôles et les responsabilités de chaque instance, et le processus collaboratif qui peut être utilisé. Les ententes de collaboration contribuent à éclairer les plans de collaboration propres aux projets.